

I A C F

INSTITUT DES AVOCATS  
CONSEILS FISCAUX

BARREAU DE  
ORDRE DES AVOCATS  
MONTPELLIER



Centre du Droit  
de l'Entreprise

# LE CONTROLE DES CHOIX PATRIMONIAUX DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE

Vendredi 6 octobre 2017 – 14h / 18h

Faculté de Droit – Amphi D  
39 rue de l'Université  
34060 MONTPELLIER

Conférence organisée par l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux,  
en coopération avec le Barreau de Montpellier et le CDE

Animée par

Régis SERPENTIER, Avocat, Délégué régional de l'IACF

Propos introductifs par

Lise CHATAIN, Maître de conférences à l'Université de Montpellier

Avec la participation de :

Laurent OLLEON, Conseiller d'Etat

Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Chef du Service juridique de la fiscalité DGFIP

Franck MAUREL, Avocat, Maître de conférences associé à l'Université de Montpellier

Laurent MIRALLES, Avocat, adhérent de l'IACF

**Nombre de places limité.**

Inscription auprès de l'IACF avant le 30 septembre en renvoyant par email  
le formulaire disponible en dernière page ou sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr).

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)

# LE CONTROLE DES CHOIX PATRIMONIAUX DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE PROGRAMME - Vendredi 6 octobre 2017

## 13 h 30 Accueil des participants

## 14 h 00 Début de la conférence

### 1. Contrôle relatif à la rémunération

- Rémunérations excessives (CGI art.39 1-1° al.2)
  - Cas particulier des dirigeants de holding
- Qualification de gain en capital ou salaires
  - Management package
  - Avis du CADF
- Régime de la soulte lors de l'apport
  - Art. 32 loi 2016-1918 du 29 décembre 2016
  - Analyse et difficultés du nouveau régime
- Examen de cas pratiques

### 2. Contrôle relatif aux opérations sur titres démembrés

- Quasi-usufruit et distribution de dividendes  
Cass.com 27 mai 2015 n°14-6246
- Donation-Cession et quasi-usufruit  
CE 10 février 2017 n°387960
- Donation déguisée et distribution
- Examen de cas pratiques

### 3. Contrôle relatif à l'immobilier d'entreprise

- Cession de la nue-propriété de l'immeuble
- Cession de l'usufruit temporaire de titres de SCI
- Examen de cas pratiques

## 18 h 00 Cocktail

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de contrôle des choix patrimoniaux des dirigeants d'entreprise afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

**Public :** Avocats fiscalistes, aux conseils et aux fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité des entreprises et de la fiscalité du patrimoine.

**Modalités techniques :** Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

**Encadrement :**

- Laurent OLLEON, Conseiller d'Etat
- Jean-Luc BARÇON-MAURIN, Chef du Service juridique de la fiscalité DGFIP
- Franck MAUREL, Avocat, Maître de conférences associé à l'Université de Montpellier, adhérent IACF
- Laurent MIRALLES, Avocat, adhérent de l'IACF

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée.

## LE CONTROLE DES CHOIX PATRIMONIAUX DU DIRIGEANT D'ENTREPRISE - Montpellier INSCRIPTION - Vendredi 6 octobre 2017

Formulaire à retourner à [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)

Mme / M. Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Cabinet et Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Adresse de facturation différente : \_\_\_\_\_

Je resterai au cocktail à 18 h 00 : Oui  Non

### Tarifs :

- Tarif jeunes avocats inscrits depuis moins de 4 ans au barreau : 30€ TTC (25.00 HT)  
 Tarif adhérent IACF ou inscrit au barreau de Montpellier : 80€ TTC (66.67 HT)  
 Tarif non adhérent IACF ou non inscrit au barreau : 120€ TTC (100.00 HT)

### Règlement à l'inscription :

- Par chèque, à l'ordre de l'IACF, 9, rue du Chevalier de Saint George, 75008 PARIS  
 Par virement : à privilégier.

Numéro de compte international (IBAN) : FR76 3000 4018 4900 002301906 64

Bank Identification Code (BIC) : BNPAFRPPPOP

Intitulé du compte : INSTITUT DES AVOCATS CONSEILS FISCAUX

**Merci d'indiquer 6/10 et votre Nom, lors de votre virement ou au dos de votre chèque.**

**La facture acquittée et l'attestation de présence vous seront envoyées par l'IACF dans un délai de 10 jours après la conférence.**

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés après 30/09/2017 ne donneront pas lieu à remboursement.

La manifestation pourra donner lieu à convention de formation pour les salariés qui en feront la demande.